

## Colloques Inter Régionaux de l'Excellence : Synthèse « Questions-Réponses »

### I/ Questions concernant le PES

- Question : Que fait-on pour les moins de 14 ans (avant cadet) ayant le potentiel d'intégrer une structure d'accès haut niveau du PES ?
  - o Réponse : Le cas général à cet âge est de ne pas être sur structure d'accès au haut niveau. Pour des cas particuliers (ex : un an d'avance au niveau scolaire...) il est possible d'intégrer une structure d'accès au haut niveau (pôle espoir, club d'excellence, dispositif régional d'excellence) si le jeune a participé aux tests de détection espoirs et qu'il est admis en liste espoir ou qu'il est déclaré « admissible » de part la moyenne des notes qu'il a obtenu aux tests.
  
- Q : Des actions communes entre pôles France, pôles espoirs, dispositifs régionaux d'excellence et clubs d'excellence sont elles envisageables ?
  - o R : A ce jour sont organisés les tests d'entrée en liste espoir, les tests de suivi de l'entraînement pour les disciplines Course en Ligne, Descente et Kayak Polo et les stages inter régionaux en automne. D'autres actions seront mises en place à l'avenir pour ce qui concerne la formation des entraîneurs.
  
- Q : Quelle pérennité pour les structures PES reconnues aujourd'hui par rapport aux entrées et sorties à l'issue des périodes d'évaluation? Quelle lisibilité pour les partenaires si il y a des changements intempestifs ?
  - o R : Avant toute sortie un point sera fait avec la structure pour comprendre les difficultés rencontrées et quelles solutions peuvent être envisagées avant de ne plus être labellisé (logique d'accompagnement). La lisibilité pour les partenaires portera sur la valeur des athlètes sélectionnés dans la structure grâce à la mise en liste et sur l'efficacité de la structure suite à l'évaluation annuelle. Si une structure venait à sortir du PES par absence de résultat, les partenaires auront toutes les informations pour décider s'ils maintiennent ou non leur soutien. La FFCK est candidate à la réussite de toutes les structures du PES et souhaite que les moyens dédiés au haut niveau soient utilisés pour cela.
  
- Q : Qu'en est-t-il des aides FFCK, que touchaient les pôles espoirs jusqu'en 2008 ?
  - o R : Ces aides sont reconduites sur l'année qui vient de s'écouler (2009) puis elles s'arrêteront à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

- Q : Comment identifier les structures à fort potentiel de performance sur des disciplines non reconnues de haut-niveau, ex : merathon, surf ski?
  - o R : Le PES concerne uniquement les disciplines olympiques et reconnues de haut niveau. En revanche, la reconnaissance et la mise en valeur des clubs qui forment à la compétition reste à imaginer par la FFCK, quelque soit la discipline. Ceci correspond au premier niveau « l'accès à la pratique compétitive » qui est le socle du PES. Il pourra être étendu à l'ensemble des disciplines.
  
- Q : Avec les exigences de l'entraînement de haut-niveau aujourd'hui, comment peut-on réellement faire prendre en compte par l'éducation nationale, les sportifs en liste pour bénéficier d'aménagements scolaires sur les structures du PES ?
  - o R : La circulaire du 1<sup>er</sup> août 2006 reconnaît les besoins d'aménagement de la scolarité pour les sportifs en liste de haut niveau et aussi pour les sportifs en liste espoir. Cependant la mise en application diffère selon les régions. Donc, il faut faire dans la mesure du possible, la promotion de cette circulaire et travailler avec les directions régionales jeunesse et sport (DRJS) pour se faire entendre.
  
- Q : Les critères d'évaluation pour les clubs d'excellence sont très élevés : faire accéder 3 jeunes sur les 3 dernières années dont une fille en liste de haut niveau.
  - o R : En effet il y a des critères élevés pour des objectifs élevés, sachant que c'est ces mêmes critères qui ont prévalu pour permettre aux clubs d'entrer dans le PES en tant que club d'excellence. Trois personnes c'est un « chiffre plancher », l'idéal serait d'être au dessus de ce chiffre. Il faut aussi savoir que la FFCK est là pour accompagner et aider ces clubs, nous souhaitons tous la réussite de toutes les structures du PES. Penser que la pratique de haut niveau ne relèverait pas d'exigences élevées serait une illusion.
  
- Q : Une aide financière est-elle prévue pour les structures du PES d'accès au haut niveau ?
  - o R : Il y aura des aides directes sur le suivi médical. Les moyens mis à disposition de la FFCK par le ministère sont orientés vers le haut niveau (Pôles France, Equipe de France). L'Etat ne financera plus l'accès au haut niveau par le niveau national, via les fédérations. En revanche, il accompagnera les structures du PES via les directions régionales jeunesse et sport. Donc l'objectif est de mettre en valeur auprès des partenaires territoriaux le niveau de performance des structures du PES : club d'excellence, dispositif régional d'excellence, pôle espoir et pôle excellence d'outremer qui sont tous les quatre du même niveau et évalués à terme de la même manière. Nous devons maintenant communiquer efficacement pour faire connaître tout cela et entrer dans une démarche de partenariat avec les acteurs locaux. Le cas échéant, des personnes du siège peuvent se déplacer en cas de besoin sur certaines réunions stratégiques.

- Q : Est-ce qu'un club excellence peut ou doit-être une structure d'accueil pour des sportifs des clubs non labellisés aux alentours ?
  - o R : Non, car dans ce cas il deviendrait pôle espoir. Cependant, un club excellence peut rayonner sur les clubs aux alentours pour aider, accompagner et conseiller les entraîneurs des clubs volontaires, afin de tirer l'ensemble vers le haut.
  
- Q : Quelle place pour une structure départemental qui accompagne des jeunes déjà en liste de haut niveau et/ou en pôle et qui prend le relais sur certaines périodes (WE, vacances, piges, stages, courses internationales libres...)
  - o R : Dans le PES construit par la FFCK, ce type de structure n'est pas pris en compte. Pour le haut niveau, seuls les pôles France sont reconnus, et pour l'accès au haut niveau c'est la structure sur laquelle s'entraîne le sportif au quotidien qui est prise en compte. La FFCK souhaite renforcer les clubs et non développer et reconnaître trop de structures intermédiaires entre ces derniers et les Pôles France.
  
- Q : Quelle est l'analyse fédérale concernant le manque de structure d'accès au haut niveau et de haut niveau, dans le centre de la France et le grand sud est (Auvergne, Rhône-Alpes) ?
  - o R : Le problème n'est pas la structure mais la performance. Le PES est sur une logique de performance et non sur une logique de structure. Donc ce constat montre effectivement que dans ces régions il y a moins de production de performance que dans certaines autres région à l'inverse de ce qu'on a connu dans le passé.  
Donc l'objectif n'est pas de créer une structure artificiellement avec l'idée que le déficit de performance sera réglé. L'objectif est de mener une politique sportive dans ces régions qui soit de nature à structurer les clubs, former les cadres et ainsi créer des foyers de performances.

## II/ Questions transversales 4 disciplines :

- Q : Pourquoi y-a-t-il différentes tranche d'âge pour les critères de mise en liste jeune ?
  - o R : Auparavant, nous avons seulement des critères prédéfinis pour la mise en liste Elite. Nous avons souhaité étendre ce principe aux listes seniors et jeunes. Pour ce qui concerne la liste jeune, il ne parait pas concevable de demander le même niveau de performance à un jeune de -18 ans, de -21 ans et de -23 ans. Plus l'âge augmente plus l'exigence est élevée...
  
- Q : Pourquoi les championnats d'Europe ne sont pas pris en compte en critère de performance pour la mise en liste senior et élite en slalom et en CEL ?
  - o R : L'objectif étant d'être performant sur l'échéance terminale : Championnats du monde ou JO c'est donc l'échéance terminale qui sert logiquement de critère de mise en liste. Nous souhaitons que les athlètes organisent leur préparation pour l'échéance principale et qu'ils ne courent pas plusieurs objectifs en même temps.

- Q : Pour les tests inter-régionaux y-a-t'il obligation d'être dans l'inter-région de son club ?
  - o R : Oui sauf pour les athlètes qui sont dans un pôle dans une inter-région différente de celle de son club.
  
- Q : L'Indice PO c'est quoi ?
  - o R : C'est un classement des nations sur les championnats internationaux créé par la Préparation Olympique et Paralympique (POP) pour rendre compte de la densité du niveau d'une discipline dans les finales. Pour chaque épreuve, un nombre de point est attribué aux huit premiers de la façon suivante 1<sup>er</sup>=8pts, 2<sup>ème</sup>=7pts, 3<sup>ème</sup>=6pts etc... 8<sup>ème</sup>=1pt
  
- Q : Sur les tests de détection des espoirs, il peut y avoir des personnes à la marge surtout sur le positionnement lors de l'entretien. Faut-il aller vers le conditionnement des sportifs pour qu'ils réussissent leur entretien?
  - o R : S'il s'agit de les préparer en leur apportant des réponses « formatées » l'exercice serait vide de sens et nuirait à l'épanouissement de l'athlète. Préparer l'entretien a du sens pour permettre au sportif de formaliser son projet de haut niveau et de bien se positionner à cet égard.
  
- Q : Y-a-t-il des quotas (nombres de places à remplir prédéfinies) pour les mises en liste espoirs ?
  - o R : Le Ministère des Sports a fixé des quotas largement supérieurs à ce que nous utilisons. La mise en liste espoir dépend uniquement du niveau de performance et du projet identifié au moment de la détection. Le haut niveau n'est pas une affaire de quotas mais bien de niveau de performance.
  
- Q : L'accès en équipe de France est-il possible de façon égalitaire pour les sportifs qui ne sont pas en pôle France ?
  - o R : Il y a un principe fondamental, c'est la valeur des performances réalisées lors des sélections. Pôle France ou non, ce sont les sélections qui font foi pour aller concourir en équipe de France indépendamment du mode de préparation.
  
- Q : Des responsables des équipes de France d'aviron se posent la question du professionnalisme pour leurs rameurs par rapport à certaines nations qui ont fait ce choix. Qu'en est-il pour le canoë-kayak ?
  - o R : Nous ne voulons pas calquer les modèles venant d'autres pays, car leur fonctionnement s'inscrit dans une autre culture, un autre mode de vie etc...  
Le modèle de la FFCK est le modèle du double projet (avec les adaptations individuelles qui sont nécessaires) : carrière sportive et carrière socioprofessionnelle menées en parallèles. Charge à chacun de partir sur le projet professionnel lui permettant de mener de front ses deux ambitions.

- Q : Est-ce que la liste espoir est considérée comme une liste de haut-niveau ?
  - o R : Non la liste de haut niveau comprend les sportifs en liste jeune, senior, élite et reconversion. La liste espoir est une liste nationale mais qui n'est pas de haut-niveau.
  
- Q : Pour les mises en liste de haut-niveau dans certains cas l'obligation d'avoir un minimum de nations dans l'épreuve risque de condamner certaines de nos catégories ?
  - o R : Ce n'est pas un souci car si on remplit les conditions du tableau on rentre de droit en liste et si on ne les remplit pas, il peut-y avoir une étude des cas particuliers par le DTN (sauf pour la liste élite dont les critères sont définis par le ministère)
  
- Q : Y-a-t-il un projet ou des outils pour aider et former les entraîneurs des clubs ?
  - o R : Nous avons développé plusieurs outils ces dernières années, avec l'Echos des Pôles, des vidéos techniques, la diffusion des images des grands championnats. Tout cela est accessible depuis notre site internet. Nous avons créé la mission « Information, Performance, Recherche », chargée de coordonner ce travail. Nous réfléchissons pour continuer d'apporter des réponses sur ce sujet. Toutes les propositions sont les bienvenues, l'objectif étant que chacun puisse contribuer à l'enrichissement de l'ensemble.

### III/ Questions Slalom

- Q : Pourquoi, il ne peut pas y avoir de « cadet 1 » aux piges junior en slalom ?
  - o R : Parce que c'est encore une période de formation importante à ne pas négliger et qu'il convient de ne pas brûler les étapes et de finir cette formation de base du slalomeur et du sportif en général. Cette décision est identique à l'ensemble des disciplines.
  
- Q : En slalom le doublage est-il autorisé ?
  - o R : Oui mais est-ce vraiment opportun... Il faut faire attention à ce choix car il n'y a pas d'obligation pour les organisateurs de mettre en place un programme qui facilite le doublage. (Il n'y a que les Jeux Olympiques pour lesquels le programme est connu) Donc c'est un choix qui doit-être mûrement réfléchi.
  
- Q : Pour l'accession en N1 slalom qu'en est-il des dérogations pouvant être accordées par le Directeur des équipes de France (DEF) pour les jeunes à progression très rapide ?
  - o R : Il n'y aura pas de dérogation cette année après analyse faite par le DEF des demandes qui avaient déjà été rejetées par la commission nationale. Nous préférons que les juniors concernés apprennent à aller chercher la gagne sur chaque course en N2 et obtiennent par leurs résultats positifs leur place en N1.

- Q : Pourquoi n'y a-t-il pas de tests physiques en slalom fin novembre comme dans les autres disciplines ?
  - o R : Il n'y a pas de tests organisés en slalom car les tests sont effectués sur les structures à l'entraînement. De plus, nous disposons de deux outils de valeurs pour l'évaluation des athlètes que sont le « classement mondial » et le « classement national ».
  
- Q : Qui participera aux championnats d'Europe senior où la France aura 3 quotas maximum par catégorie ?
  - o R : Les 3 premiers du 1<sup>er</sup> temps de sélection. Tony Estanguet et Fabien Lefèvre sont présélectionnés.
  
- Q : L'Equipe de France ira-t-elle sur la coupe du monde de Prague ?
  - o R : Pour le collectif équipe de France ce n'est pas prévu (pour l'instant) dans le programme d'action. Reste à définir quelles actions pourront être menées pour cette coupe du monde.
  
- Q : Est-ce que le dispositif de soutien pour naviguer sur le bassin de Pau sera encore mis en place en 2010 ?
  - o R : Pour le stade d'eau-vive de Pau le quota d'heure dont bénéficie la fédération sera dédié à l'utilisation du pôle espoirs de Pau, du pôle France excellence de Pau et des stages inter-pôles, il n'y aura pas d'autres créneaux. Cependant il y a la possibilité pour les sportifs qui le souhaitent de réserver sur place des créneaux auprès du gestionnaire du bassin (UCPA) à titre individuel.
  
- Q : Le mode de sélection des C1 dame slalom est-il le même que pour les autres catégories ?
  - o R : Oui le mode de sélection s'applique de la même manière.
  
- Q : Est-il prévu de présenter trois C1 dame sur le circuit international ?
  - o R : Si elles sont très performantes oui, sinon c'est comme pour les autres catégories, seront sélectionnées les embarcations qui ont le potentiel d'aller chercher des titres sur les échéances internationales.

## IV/ Questions Course en ligne

- Q : Qu'est-ce que le programme - 17 ans en CEL ?
  - o R : C'est un programme de stage et de courses internationales proposé par l'équipe de France, destiné aux cadets et juniors 1. Ce programme permet de se confronter assez tôt à la réalité du niveau d'exigence de performance internationale. Il permet aux entraîneurs en formation de partager dans l'action. Enfin il permet de faire payer ces jeunes l'été (notion qui reste encore à mieux intégrer dans les années à venir). La sélection est faite par le directeur des équipes de France sur la base des résultats des championnats de France.
  
- Q : Pourquoi sur les sélections chez les hommes senior en CEL les épreuves 4 et 5 sont sur 500m ?
  - o R : D'abord les épreuves 4 et 5 découlent de l'épreuve n°3, il n'y a pas de qualifications et ½ finales donc la première performance sur 1000m à l'épreuve n° 3 est primordiale car elle détermine la répartition dans les finales pour l'épreuve 4 qui elle-même détermine les places en finale pour l'épreuve 5. Ensuite le staff CEL considère que pour sélectionner des sportifs pour les épreuves d'équipage sur 1000m, le 500m en monoplace est un bon indicateur des capacités techniques à reproduire un appui et une vitesse qui est proche de celle d'un équipage sur 1000m.
  
- Q : Qu'en est-il de la prise en compte des canoës dame en équipe de France de CEL ?
  - o R : C'est le même principe de sélection que pour les autres catégories. Ensuite le programme d'action sera à définir en fonction de la prise en compte de ces catégories dans les compétitions internationales. Pour l'instant les canoës dames selon le niveau de performance peuvent être intégrées en junior et -23 ans mais pas dans le collectif senior.
  
- Q : Quelle est la stratégie de l'équipe de France de CEL pour entrer dans les 5 premières nations mondiale ?
  - o R : Il faut que l'équipe de France ai de la valeur, quand on y entre c'est qu'on peut jouer une médaille aux championnats du monde il faut que ce soit le cas dans toutes les disciplines de haut niveau de la FFCK. Donc la stratégie sera d'intégrer au sein de l'équipe de France encore plus d'embarcations capables d'aller décrocher des victoires aux championnats du monde et aux Jeux Olympiques.
  
- Q : Quelle projet pour les filles en CEL ? Exemple comment aller chercher un quota en K4 dames à Vichy en 2011 ?
  - o R : Le système est prêt à accueillir la performance des féminines au même titre que les pagayeurs masculins. Cela nécessite de leur côté un réel projet et une réelle volonté personnelle. Il faut savoir que Marie Françoise Prigent a été désignée pour mener une réflexion globale et faire des propositions sur l'ensemble des disciplines en ce qui concerne la place et la performance de nos sportives féminines.

- Q : Est-ce que le changement de programme olympique en CEL va être pris en compte dans l'animation nationale ?
  - o R : Il faudra sans doute en tenir compte. C'est une réflexion à mener avec la commission nationale CEL.

## V/ Questions Descente

- Q : Sur les tests inter régionaux de fin novembre il n'y a pas de tests en bateau pour les descendeurs ?
  - o R : Non le test en bateau n'est pas obligatoire (les sportifs peuvent néanmoins y participer si ils le souhaitent). L'évaluation en bateau se fait sur une compétition en février en milieu spécifique.

## VI/ Questions Kayak-Polo

- Q : Peut-on intégrer un poloïste isolé dans un dispositif régional d'excellence ?
  - o R : Nous voulons que les poloïstes restent dans leur club pour renforcer l'équipe et continuer à travailler et intégrer la préparation technique et tactique en polo. Un dispositif d'accès au haut niveau a été imaginé spécifiquement pour cette discipline avec la volonté de rendre nos clubs encore plus forts. Nous travaillerons donc essentiellement dans ce sens.
  
- Q : Quelle est la place et l'importance des jeux mondiaux en kayak polo ?
  - o R : C'est une compétition importante dans le cadre de la reconnaissance de haut niveau. Cependant se pose le problème du nombre d'objectifs annuel pour les sportifs. Le choix est de un objectif majeur par an et pour l'instant c'est les championnats du monde et championnat d'Europe (les années sans championnats du monde) qui font foi. Les années où ont lieu les jeux mondiaux (2007, 2013... tous les 4 ans) il semble important de conserver ces deux objectifs comme prioritaires.